

# hydrostatic testing

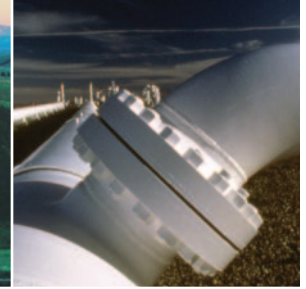
At TransCanada, the safety of the public and our employees is a priority. To ensure our pipeline continues to meet the highest safety standards, we periodically perform a number of routine procedures as part of our Pipeline Maintenance Program. Hydrostatic testing is one of these procedures.

A hydrostatic test involves removing natural gas from a pipeline and replacing it with water. The pressure in the pipeline is then increased beyond normal daily operating pressure. If there is a problem with the pipe, water will escape. Water leakage helps us locate the problem and repair or replace the affected section of pipe.

TransCanada makes every effort to contact affected landowners prior to hydrostatic testing. If the pipeline requires repair or replacement, the affected landowners will be advised.

TransCanada installs crossing or warning signs at road crossings and trails on the right-of-way (the area of land containing pipelines) prior to and during test activities. Hydrostatic testing can last from one to 24 hours. During testing, the right-of-way will be restricted to TransCanada personnel only. Please avoid farming or recreational activities during this time.

If you have any questions or require further information, please contact your local TransCanada representative.



A hydrostatic test removes natural gas from a section of pipeline and replaces it with water.



## Regulatory Comment

TransCanada facilities are regulated by the Alberta Energy and Utilities Board (EUB) and the National Energy Board (NEB). The regulators work with TransCanada to ensure our pipelines are constructed, tested and operated safely. Both the EUB and NEB have employees available for inquiries and to assist or advise landowners and occupants regarding pipeline problems.

If you have questions or concerns, please contact us first.

---

450 First Street S.W. Calgary, Alberta T2P 5H1  
1.800.661.3805  
[www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)

January 2005

# essai hydrostatique

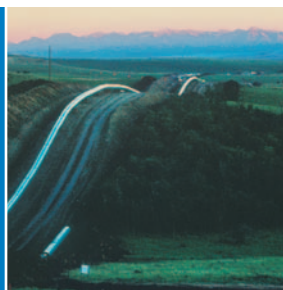
Pour TransCanada, la sécurité du public et de nos employés est une priorité absolue. Dans le cadre du programme de maintenance de nos installations, nous effectuons régulièrement certains procédés qui nous permettent de nous assurer que nos gazoducs respectent les normes de sécurité les plus rigoureuses. Les essais hydrostatiques sont l'un de ces procédés.

Dans le cadre d'un essai hydrostatique, le gaz naturel est retiré d'une canalisation et remplacé par de l'eau. On augmente alors la pression pour qu'elle soit supérieure à la pression d'exploitation quotidienne normale. Si la canalisation est défectueuse, de l'eau s'en échappera. Une telle fuite d'eau nous permet de repérer le problème et de réparer ou de remplacer le tronçon visé.

TransCanada déploie tous les efforts nécessaires pour communiquer avec les propriétaires fonciers avant de procéder aux essais hydrostatiques. Si une canalisation doit être réparée ou remplacée, TransCanada en informera les propriétaires visés.

Avant et pendant les essais, TransCanada aménage des passages ou installe des panneaux d'avertissement à la croisée des routes et sentiers le long de l'emprise (bande de terrain renfermant les canalisations). La durée des essais hydrostatiques peut varier entre une et 24 heures. Pendant les essais, seul le personnel de TransCanada a accès à l'emprise. Nous vous prions de ne pas vous livrer à des activités agricoles ou récréatives durant cette période.

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, s'adresser au représentant régional de TransCanada.



Dans le cadre d'un essai hydrostatique, le gaz naturel est retiré d'une canalisation et remplacé par de l'eau.



## Réglementation

Les installations de TransCanada sont assujetties à la réglementation de la Commission de l'énergie et des services publics de l'Alberta (CESPA) et de l'Office national de l'énergie (ONÉ). Ces organismes veillent à ce que la construction, les essais et l'exploitation de nos gazoducs s'effectuent de manière sécuritaire. Le personnel de la CESPA et de l'ONÉ est en mesure de répondre aux questions des propriétaires fonciers et des occupants et de les conseiller en cas de problème relatif aux gazoducs.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes, nous vous invitons à communiquer d'abord avec nous.

---

450 First Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 5H1

1.800.661.3805

[www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)

Janvier 2005